



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 50126

Texte de la question

M Claude Gaillard appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la nécessité de présenter le plus rapidement possible le projet de loi sur la sécurité intérieure au Parlement. Ce projet a fait l'objet d'une longue attente, notamment de la part des représentants de la police municipale qui s'inquiètent de la place réservée à cette dernière aux côtés de la force publique d'État. Une reconnaissance et une acceptation de leur complémentarité leur apparaît indispensable. Il demande donc les raisons du retard de l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de ce projet de loi, ainsi que la date à laquelle il doit être présenté.

Texte de la réponse

Reponse. - L'exigence légitime de sécurité des Français revêt désormais une dimension qui rend nécessaire la définition d'une politique globale dans ce domaine. Afin de répondre à cette attente, un examen des objectifs qui doivent être assignés aux forces concourant à la sécurité intérieure a été prescrit et a donné lieu à une communication en conseil des ministres le 20 novembre 1991. Le projet de loi sur la sécurité intérieure, qui fera suite à cette communication, prendra notamment en compte les orientations proposées par M Jean Clauzel, ancien préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans son rapport sur les polices municipales. C'est dans le cadre de l'examen de ce projet de loi qu'il appartiendra à la représentation nationale de se prononcer sur le statut, les missions et les conditions d'exercice des missions des agents de police municipale.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50126

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4682